

NANTES, le 28 avril 2011

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
317 SE/EV

Madame, Monsieur le Délégué Syndical,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées pour la réunion des **Délégués du Personnel du 22 avril 2011**.

**213 - ALERTE A LA BOMBE**

Suite à un appel téléphonique de la police, le PCC a demandé l'évacuation des rames ; par contre, les conducteurs devaient rester en contact avec le PCC et donc rester dans les rames.

N'ont-ils pas droit à la même protection que les autres personnes ?

**Ce jour là, la police avait demandé que chaque conducteur fasse la vérification des rames.**

**En cas de colis dans la rame, le conducteur devait sortir.**

**En l'absence de colis, le conducteur devait rester à disposition du PCC.**

**214 - COMMISSION SERVICES**

Sud vous demande la possibilité pour une deuxième personne par syndicat d'assister à la réunion commission de services : le travail est très important et le temps court : il faut vraiment faire attention à l'équilibre des vacances, au panachage.

**Autrefois il y avait une seule réunion avec 2 représentants de chaque syndicat.**

**Maintenant, c'est une personne par organisation syndicale, mais il y a une réunion pour chaque U.P.**

**Il est toujours possible de préparer la commission à plusieurs mais qu'un seul représentant soit présent à la commission.**

**Nous communiquons les moutures au moins une semaine à l'avance.**

**215 - SERVICES MODIFIES**

Sud vous demande de prévenir à l'avance.

**Le délai de prévenance est actuellement de 7 à 10 jours et nous faisons le maximum pour l'amener à 10 jours, tout dépend de la date à laquelle nous recevons les informations.**

**Nous ferons l'effort pour communiquer simultanément les explications des éventuels nouveaux sigles !**

**216 - HABILLEMENT**

Certains conducteurs réclament le cahier de correspondance pour donner leur avis sur les habits proposés. Sud vous demande donc d'en mettre à nouveau un par dépôt.

**Nous mettrons un cahier de correspondance par UP, auprès du Responsable Gestion. Toutefois, nous rappelons que nous l'avions abandonné car soit il n'était pas rempli, soit on y trouvait des insultes.**

### **217 - PERSONNE ACCROCHEE SUR LES TRAMWAYS**

Aujourd'hui une personne peut toujours s'accrocher sur les tramways Alstom et l'accident vécu en 2002 peut se reproduire. Sud vous demande de prendre des mesures pour que ce ne soit plus possible :

Par exemple : dépose ou modification des plaques permettant de s'accrocher ou panneau signalant le danger.

Sud ne veut pas voir la responsabilité reportée sur le conducteur.

**Nous allons installer un affichage pour annoncer le danger.**

### **218 - ACCIDENT VERTOU SERVICE SCOLAIRE AFFRETE**

Quelles sont les actions envisagées par la Direction pour la sécurité aux abords de l'école, car la dangerosité a déjà été signalée maintes fois.

**Ce carrefour a déjà fait l'objet d'un aménagement récent : zone 30km/h.**

**Une enquête est en cours, en attendant les résultats de l'enquête il est difficile de se prononcer sur un éventuel aménagement.**

### **219 - LOQUIDY :**

Les élèves attendent et jouent sur les rails, un mort est déjà programmé, il ne peut en être autrement ! Et aucune autorité juge utile d'engager une action. Tout repose une fois de plus sur le conducteur, même quand ce n'est même plus gérable !

**La sortie du LOQUIDY a déjà été aménagée avec un cheminement piéton pour sortir à hauteur du quai.**

**Nous reprenons contact avec le proviseur pour prévoir des sensibilisations.**

### **220 - NAVETTE BELE LE WEEK END**

Est-il vrai que la navette du bèle est réservée aux conducteurs de « proximi » le week end ? Et si oui pourquoi ?

**NON en tant que passager ! En ce qui concerne la conduite rien n'est réservé !**

### **221 - DISPO NON ASSUREUR**

Une personne qui n'est pas assureur mais qui se retrouve sur un service « réserve », peut-elle aller rouler sur les lignes d'un autre dépôt ?

**Bien sûr, si le salarié non assureur est d'accord.**

### **222 - PARKING CARDO**

2 personnes enfermées dans l'ascenseur.

Heureusement, le gardien était vigilant et a vu que l'ascenseur était arrêté : le bouton d'alarme de l'ascenseur devrait être relié à la loge du parking.

**Nous allons regarder la faisabilité et le coût pour relier l'alarme de l'ascenseur à la loge du gardien et/ou au PSV.**

### **223 - PARKING CARDO ET FRANCOIS MITERRAND**

Pas d'issue de secours extérieur en cas d'incendie.

**La réglementation en matière d'Établissement Recevant du Public du 25 Juin 1980, impose des issues de secours protégées (portes coupe feux), et reliées à l'extérieur de façon à pouvoir évacuer toute personne soit par le rez-de-chaussée, soit par le niveau le plus haut ouvert sur l'extérieur et donc accessible aux services incendie. C'est le cas sur l'ensemble de nos P+R en silo (Cardo, F.Mitterrand, 8 Mai, Morlière, Recteur Schmitt).**

### **224 - BARRIERE 8 MAI**

Elle ne fonctionne pas bien : il faudrait un bouton à l'intérieur de la loge du gardien pour lever la barrière.

**Le lecteur optique a été réglé et fonctionne à ce jour.**

### **225 - NOTES DE SERVICE**

Sud demande que les infos de l'entreprise soient apportées chez les gardiens de parking : ceux-ci se sentent très isolés.

**Le 14 avril nous avons eu une réunion avec des représentants des gardiens de parking et nous sommes à l'étude de solutions pouvant remédier à l'ensemble des problèmes évoqués dont celui-ci.**

### **226 - BATIMENT SOCIAL LE WEEKEND**

Peut-on mettre la clé du bâtiment au PCC pour les collègues qui veulent profiter de la salle de repos ?

**Non, le suivi de la clé serait compliqué et nous avons déjà eu à regretter un cambriolage dans ce bâtiment.**

### **227 - GILETS JAUNES**

Sud vous demande de mettre des gilets jaunes dans les tramways, pour le conducteur qui doit intervenir sur la rame

**Nous allons équiper les rames d'un gilet jaune.**

### **228 - TW LIGNE 3**

Entre Bretagne et Beauséjour, il y avait des « potelets » pour séparer les 2 lignes TW, ils ont été enlevés, il y a un risque d'accident car les voitures peuvent faire ½ tour sur le terre plein du milieu, nous vous demandons de les remettre

**Une demande a été faite à Nantes Métropole. Nous attendons le retour.**

### **229 - PANSEMENTS ET LINGETTES DESINFECTANTES**

Nous vous demandons de fournir au moins en station, des lingettes désinfectantes en cas de crachats, et des pansements pour les premiers soins

**Tous les chefs de mission Contrôle / Prévention sont équipés d'une trousse de 1er secours qui contient un produit désinfectant et des pansements.**

**De plus, certains points du réseau sont équipés de matériels de premiers soins: Commerce, Pirmil, Dalby.**

### **230 - ARBRES DECIMES**

Pourquoi avoir couper les arbres sur le talus à Pin Sec sur la ligne TW (côté droit – direction Beaujoire)

**Les arbres sur le côté droit en direction de Beaujoire ont été abattus entre Pin Sec et Haluchère dans le cadre de l'opération du tram train Nantes / Chateaubriant sous maîtrise d'ouvrage RFF. L'abattage de ces arbres était nécessaire pour permettre dans ce secteur la mise à deux voies du futur tram train.**

### **231 - heures de grand repos :**

La nouvelle excuse des RCS : une personne qui demande des VU du soir et qui par son ancienneté devrait les avoir, se retrouve en 2 fois toute la semaine et pour seule réponse, les RCS lui disent : c'est à cause des 11 heures de grand repos

la règle d'ancienneté n'est plus respectée, Sud vous demande de faire un bilan pour les non affectés et les agents du contrôle et de la prévention

### **256 - Onze Heures de grand repos :**

Depuis l'application de l'accord sur les 11h de grand repos, des nouvelles contraintes sont apparues pour les non affectés. Afin de gommer ces problèmes la CFDT vous demande de surseoir les termes de l'accord en attendant sa prise en compte pour la mise en place des services d'hiver 2011-2012 à la rentrée de Septembre.

### **268 - Heures de grand repos bis :**

Des conducteurs non affectés dont le vœu est du soir et qui avaient depuis septembre des services du soir se retrouvent en deux fois. La réponse qui leur a été donné « c'est à cause de la règle des 11 heures ».

Nous sommes étonnés de ce type de réponse sachant qu'un conducteur qui fini aux environs de 22 heures 30 peut aisément reprendre le lendemain à partir de 11h00. La CFTC vous demande des éclaircissements quant à ce type de réponse.

**Ce n'est pas une excuse, mais la réalité.**

La règle d'ancienneté est respectée sous réserve que celle des 11 heures de grand repos le soit pour Tous. (Il y a un phénomène d'effet Ricochet).  
Cette nouvelle règle change effectivement l'affectation de certains conducteurs « non affectés ».

### **232 - ACCES BATIMENT SOCIAL A DALBY**

La CGT vous demande de fournir des clés aux délégués du personnel, pour leur permettre d'avoir accès au bâtiment social en dehors des heures d'ouverture.

**Il y a un jeu de clés par syndicat.**

**Nous ne sommes pas favorables à la multiplication des clés.**

### **233 - CAMERA BOMBARDIER**

Le système de caméra installé sur la rame 361 va-t-il être installé sur l'ensemble des rames ? Si oui, quand seront-elles toutes équipées ? Si non, pourquoi ?

**Le prototype est validé, les caméras seront installées sur les 23 premières rames Bombardier.**

### **234 – QUE SE PASSE-T-IL A LA GESTION AU BELE ?**

Le mercredi 30 mars et le jeudi 31 mars, des appels PC sont faits pour poser en congé la journée du samedi 2 avril. Mais le vendredi, en catimini, la gestion cherche des RD pour ce même jour.

La CGT se demande comment sont gérés les conducteurs de Dalby- le Bêle ? Ne serait-ce pas le moment de revoir les conditions d'affectation des assureurs ?

**Il y a bien eu des appels pour des places de congés ce samedi 2 avril. Ces places ont été accordées. Par contre, il n'y a pas eu de repos déplacé ce jour là.**

### **235 - K.I.V PIRMIL**

Cet été, le KIV de Pirmil sera-t-il ouvert ? La CGT vous rappelle que celui-ci ne doit pas être fermé sur la période de juillet et août ! Certain roulements ne passent pas de l'été par Commerce (ou si peu). De plus, nous n'avons pas le temps de donner des renseignements concernant les affrétés (Lila).

**Le KIV de Pirmil sera ouvert cet été pour assurer les missions d'information et de vente, y compris des blocs conducteurs.**

### **236 – STATIONNEMENT DES CARS LILA A PIRMIL**

La CGT vous demande d'étudier l'emplacement d'une gare pour les départs et arrivées de ceux-ci. Il y a assez d'espace à la place de la statue en bois et des sapins.

**Des propositions d'aménagement ont été faites à Nantes Métropole et nous sommes en attente de réponse.**

### **237 – DEMANDE DE CONGES VIA RESONNANCE**

La CGT vous demande de pouvoir poser les demandes de congés via Résonance.  
**La possibilité est prévue pour 2012/2013.**

### **238 – SORTIE DE BUS TRENTEMOULT DIMANCHE**

Dimanche 10 avril, une grande braderie avait lieu à Trentemoult. Quelle a été la surprise à la sortie des bus ? Véhicule stationné devant le portail ! Les conducteurs ont appelé plusieurs fois le PC qui a prévenu la police. Apparemment, celle-ci n'a pas daigné se déplacer ! La CGT vous demande pourquoi n'y a t'il pas de panneau d'interdiction de stationner sur ces portails ?

**Le stationnement dans un giratoire étant interdit, le panneau n'est pas obligatoire et n'aurait certainement rien changé.**

**Nous allons regarder pour installer un panneau informant d'une sortie 24h/24h.**

### **239 – NAVETTE DU DIMANCHE A TRENTEMOULT**

La CGT vous demande pourquoi celle-ci ne possède-t-elle pas une radio conforme et pourquoi cette navette ne fonctionne-t-elle pas de la même façon qu'au dépôt du bêle : A la demande sur simple appel téléphonique ou radio. Y-a-t-il deux poids, deux mesures ?

**La navette de Trentemoult est équipée d'une radio 5 tons. Les services de la navette sont intégrés aux services normaux.**

**Nous allons regarder la possibilité de faire ces services sur demande.**

#### **240 – GARDE ENFANTS MALADES**

La CGT vous demande pourquoi sommes-nous limité à l'âge de 7ans pour garder un enfant malade, alors que dans un grand nombre d'entreprise cela peut aller jusqu'à l'âge de 14 ans ! Pensez-vous qu'un enfant de 8 ans peut se soigner tout seul ?

**C'est alors une journée enfant malade non prise en charge par la Semitan.**

#### **241 – RESERVATION AU RESTAURANT D'ENTREPRISE**

A plusieurs réunions, nous avons fini plus tard que prévu. A chaque fois, le restaurant d'entreprise n'est pas prévenu, ce qui fait qu'il doit relancer sa cuisine. Pensez à faire des réservations lors des différentes réunions.

**C'est fait.**

#### **242 – TRAVAUX LIGNE 1**

Les conducteurs de la ligne 1 ont souffert la semaine du 4 au 8 avril 2011 ! La CGT vous demande si vous ne pouviez pas étaler les différents travaux sur plusieurs semaines, ou bien ajouter un peu de temps sur les parcours pour permettre aux conducteurs de souffler un minimum. Merci de penser à eux !

**Nous allons sensibiliser les IF et le PCC à ces contraintes.**

#### **243 - VENTILATEURS**

Les grandes chaleurs approchent, la CGT vous demande de remplacer ou de remettre en état les supports des ventilateurs des rames Alstom !

**Nous remettons en état les ventilateurs au fur et mesure des incidents signalés.**

**Nous allons faire un contrôle sur le parc en début de saison.**

#### **244 – NOUVELLE SIGNALISATION POUR LES VELOS**

La CGT vous demande pourquoi nous n'avons pas eu connaissance de ces nouvelles signalisations pour les vélos, avec les risques que cela comporte ! La CGT vous demande de communiquer à ce sujet.

**Une communication sera faite.**

#### **245 - LIGNE 30 – NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION DANS TRENTEMOULT**

Depuis le 21 mars, le nouveau plan de circulation de Trentemoult cause des soucis aux conducteurs de bus en direction de Trentemoult :

- Le bout de la rue MARCEL LACROIX est toujours occupé le long du trottoir à droite par des voitures, alors que le marquage au sol l'interdit (bandes jaunes sur le trottoir...).

- Dans l'angle de cette même rue (à côté de l'aubette), Un véhicule est toujours garé avec les feux de détresse devant l'entrée de son garage (ce n'est pas un stationnement, mais une sortie de garage...). Ce véhicule cache la visibilité, et force les véhicules à griller le stop pour s'engager dans le passage qui est plus qu'étroit !

De plus il y a un risque d'usure important du pneu arrière gauche sur le trottoir le long de l'aubette. Les stationnements en face de ce stop ne nous facilitent pas la tâche.

Pouvez-vous faire le nécessaire, afin que ce franchissement devienne moins dangereux ?

**Nous n'avons pas été concertés pour le plan de circulation de trentemoult.**

**Nous allons verbaliser pour les stationnements sur l'arrêt et le RDL de la ligne va monter un dossier pour le transmettre à Nantes Métropole.**

#### **246 - LIGNE 3 - DANGER arrêt Trocardière**

Malgré de nombreux appels conducteurs au PC, concernant des enfants montés sur les aubettes en station Trocardière, qui s'amuse à sauter sur le quai, nous n'avons constaté aucune réaction de votre part !

La CGT vous demande ce que vous attendez pour réagir. Un autre drame ?

**Nous n'avions eu que très peu de remontées d'information sur ce problème au PCC jusqu'à ce jour.**

**Les signalements doivent être faits sur le champ pour que des interventions de la prévention soient réalisées rapidement.**

**Une information sera faite auprès du proviseur du collège ALLIENDE pour sensibiliser sur ce point.**

#### **247- Navette Bêle :**

La CFDT demande que l'information de la possibilité de prendre des Hlp , au-delà des heures affichées et mentionnées comme une navette, soit généralisée pour tous les salarié.es : Ex. par Résonance.

**C'est fait et déjà affiché.**

#### **248 - Justificatif des jours travaillés :**

La CFDT vous demande une nouvelle fois d'envoyer la feuille justificative des heures travaillées pour la déclaration d'impôt avec le salaire d'avril. L'accès à ce document par Résonance est-il activé?

**Cette attestation est accessible auprès des services de gestion des UP et de l'Unité Temps Réel et du service paie.**

**Elle est remise directement à l'agent en faisant la demande grâce à une automatisation de son déclenchement par les RCS.**

**Il n'est pas possible pour l'instant de la joindre au bulletin d'avril.**

**Sur Résonance la demande a été faite au service informatique et l'étude de faisabilité est en cours.**

#### **249 -Bld de l'Erdre (lignes 72, 83, 86 -devant ICADE & IMA Assistance ) :**

La CFDT vous demande d'intervenir auprès de N.M., pour canaliser l'envahissement des trottoirs, par le stationnement sauvage des 2 côtés du boulevard. Les piétons n'ont pas d'autres alternatives que de passer sur la voie bus & la visibilité à cause du virage n'est pas bonne.

**Nous allons faire une demande de potelets.**

#### **250 - Ligne 39 :**

Une agression a bien eu lieu le Mercredi 6 Avril sur la ligne 39. A la réunion DP de Mars les O.S. vous avaient mis en garde très précisément sur les risques. La CFDT considère que vous n'avez pas rempli vos obligations d'employeur dans le respect de l'intégrité des salariés. Quelles solutions envisagez-vous pour de telles situations ?

**Nous avons fait des interventions, la semaine qui a suivi les D.P. de mars. Il n'y avait aucun problème.**

**Les problèmes rencontrés ne sont pas toujours le même jour, ni à la même heure, ni au même arrêt, il est donc difficile de cibler les interventions.**

**Nous restons cependant très vigilants et présents sur le secteur.**

#### **251 - Service Commercial :**

La CFDT vous demande que le cycle d'activité des agents commerciaux, respectent celui de l'exploitation sur 10 semaines -usage dans l'entreprise, pour permettre entre autre, une vie de famille normale pour les couples de salarié.es.

**Le nombre de semaines d'activité est étudié par rapport au nombre de samedis travaillés.**

**L'objectif est de pouvoir garantir l'équité entre les agents.**

**Pour les agents commerciaux de l'espace transport, un cycle d'activité sur 12 semaines permet de respecter cette équité et de travailler moins de samedis.**

#### **252 - Ancienneté agents commerciaux :**

La CFDT vous demande de respecter les règles de la Semitan, validées par un référendum. Ces règles déclinent l'organisation par ancienneté, pour chaque service concerné.

**La règle de l'ancienneté pour les conseillers commerciaux de l'espace transport n'est pas remise en cause et continuera à être respectée.**

#### **253 - Libertan :**

La CFDT demande si vous avez défini, avec Libertan, la procédure de gestion des refus de passage sans que cela amène des conflits avec les conducteurs et conductrices.

**Ce dossier est toujours en étude concernant la procédure.**

#### **254 - Panneau CE :**

La CFDT vous demande d'installer un panneau dans la salle CE de ST Herblain, puisque c'est un lieu réservé.

**Nous allons voir pour mettre un panneau de liège.**

### **255 – Retard conducteur :**

La CFDT vous demande si le temps de retard à une prise de service ne pourrait pas être soustrait du compteur HR (si positif) plutôt que de son salaire.

**Une absence non autorisée est prise sur le salaire. Une permission autorisée est prise en HRR. Un retard n'est pas une permission !**

### **257 - Parc Bus articulés dépôt du Bêle :**

L'évolution à venir qui inclue les BRT( travaux Haluchère ) et les lignes Chronobus, suit une tendance d'accroissement des services, du matériel et des kilomètres parcourus.

La CFDT vous demande quelles solutions vous envisagez pour accompagner cette évolution avec un atelier technique déjà sous dimensionné et un effectif qui l'est tout autant.

**L'équipe du bêle va être complétée de 2 nouvelles personnes.**

**L'agrandissement de l'atelier n'est pas à l'ordre du jour.**

### **258 - Vendredi & tonus du Jeudi :**

La CFDT demande un accompagnement systématique le vendredi matin sur la Ligne 1 entre 5H et 7H, le Vendredi matin, sur les trajets Gare maritime-Haluchère et Commerce –Tertre. La gestion des situations devient impossible pour un conducteur-riche isolé.e

**Nous allons le faire mais ce ne sera pas systématique, car il y a une seule équipe de 5h à 7h.**

**Par contre, il y a toujours un agent de maîtrise présent dès 3h50.**

### **259 - Propreté des pare-brises:**

Force est de constater que la plupart des pare-brises des bus sont dans un état de propreté déplorable (coté intérieur). Cela engendre une visibilité amoindrie et les risques d'accrochages sont de fait multipliés.

La CFTC vous demande une attention particulière sur le nettoyage des pare-brises bus coté intérieur.

**Nous allons sensibiliser les sociétés de nettoyage sur ce point et les conducteurs à la fermeture des portes et fenêtres sur le dépôt.**

### **260 - Ligne 58 Arrêt Vincent Gâche:**

L'arrêt « Vincent Gâche » vers le Hangar à bananes ne possède pas d'aubette et encore moins de banc alors qu'il sert de point de relève pour la ligne 58. La CFTC vous demande d'y remédier.

**Nous transmettons votre demande à Nantes Métropole, sans grand espoir, sachant qu'il y aura des aménagements pour la future ligne 5 dans un avenir proche.**

### **261 - Arrêt recteur Schmitt ligne 2 :**

Sur la ligne 2, au niveau de recteur Schmitt vers Orvault grand val, le SAC prend en compte les tramways tardivement. La CFTC vous demande de régler le SAC afin que la prise en compte s'effectue plus rapidement ceci dans un souci de sécurité.

**La boucle en station a été supprimée mais une étude est en cours.**

### **262 - Terminus ligne 30 :**

Sur cette ligne, aux heures de pointe, il n'y a pas assez de temps de régulation au terminus de Trentemoult pour aller au WC. Sachant qu'il n'y en a pas à « Savarières », les conducteurs effectuent parfois deux rotations avant de pouvoir s'arrêter. La CFTC vous demande plus de temps coté Trentemoult sur les services à venir ou des toilettes à « Savarières ».

**Nous allons regarder pour décaler plus de temps sur Trentemoult que sur Savarière.**

### **263 - Stationnements « Greneraie » :**

Il existe des problèmes récurrents de stationnement aussi bien pour la clientèle que pour les agents. En effet il a été constaté sur le P+R des abus, des véhicules restent garés plusieurs jours voir plusieurs semaines. La CFTC vous demande de trouver une solution pour éradiquer ce phénomène.

**Il arrive parfois que certains véhicules restent plusieurs jours sur les parkings relais mais nous n'avons aucun recours pour les faire enlever immédiatement.**

**Cependant, il faut savoir que sur la voie publique, est considéré comme stationnement abusif tout véhicule qui reste garé pendant 7 jours consécutifs et à la même place (article R 417-12 du code de la route). Cette règle s'applique aussi sur nos parkings. La procédure à la SEMITAN est la suivante:**

**Sur signalement d'un gardien ou d'un ASPR , la SEMITAN envoie un courrier en recommandé prépayé au commissariat concerné géographiquement, précisant la marque, l'immatriculation et l'emplacement exact du véhicule en cause en demandant son enlèvement.**

**La police, dès lors, s'occupe d'un appel au propriétaire concerné et lui donne l'injonction de retirer son véhicule dans les plus brefs délais sous peine de fourrière à ses frais. Cette procédure prend en général au moins 3 semaines.**

#### **264 - Heures de délégation :**

Il subsiste des problèmes de pointage concernant la pose des heures de délégation. En effet l

Lorsqu'un élu pose une vacation en conduite en 2 fois, le temps récupérable alloué au service disparaît. Les RCS sont alors obligés de créditer en direct le compteur HRR. Cette manipulation et son résultat ne sont pas accessibles au conducteur ce qui ne nous permet pas un contrôle du temps acquis. Cet aspect du pointage est signalé maintenant depuis plusieurs mois, la CFTC vous demande une plus grande transparence dans la lecture du temps récupérable.

**Nous allons regarder pour réaliser une modification.**

#### **265 - Vidéo embarquée :**

Des signalements répétés faisant état de dysfonctionnements des témoins vidéo à bord des bus sont arrivés au PCC. Le PCC se retranche souvent derrière l'obligation de changement de véhicule uniquement pour les bus de nuit hors ces pannes sont constatées en journée. La CFTC vous demande le remplacement systématique des bus même en journée sachant que les agressions sur le personnel ont lieu en majorité en diurne contrairement aux idées reçues.

**Une note de service prévoit une vérification systématique pour les bus de nuit.**

**De jour, le véhicule est remplacé en fonction de la disponibilité des moyens et du temps qui reste à rouler du véhicule.**

#### **266 - Heures de grand repos :**

La CFTC vous demande d'appliquer la nouvelle règle des 11 heures de grand repos au département sureté. Car cette demande avait été formulé en partie pour leurs agents qui sont souvent de service à 11h40 après une nuit (01h40).

**Ce n'est pas prévu par l'accord qui stipule bien que c'est entre 2 services de conduite, sauf du dimanche au lundi.**

#### **267 - Vitesse excessive station commerce:**

Il y a plusieurs mois la CFTC vous avait interpellé sur la limitation de vitesse sur le pole commerce. Un panneau de limitation à 10 km/h a existé, nous en avons constaté les stigmates sur un poteau à l'entrée du quai D. Les taxis de plus en plus dérogent à cette obligation atteignant des vitesses proches des 60/70 km/h. La CFTC vous demande de remédier à ce manque de signalisation.

**Nous transmettons votre demande à Nantes Métropole pour une remise en état de la signalisation routière en conformité avec les arrêtés en vigueur.**

#### **269 - Bus GX 187 :**

Un bus type GX 187 roule sur un renfort de la ligne 25. Il appartient à la société CTA et son numéro de parc est 9353. La CFTC voudrait savoir si les modifications inhérentes à ce type de véhicule et déjà effectuées sur les véhicules de la Tan concernant les organes de sécurité ont été réalisées sur le parc affrété. De plus nous pensions que l'âge des bus des affrétés rentrait en ligne de compte pour l'attribution du marché et que CTA-Véolia avait rajeuni sa flotte avec des nouveaux bus, ce qui en l'occurrence n'est pas le cas avec cet articulé.

**Concernant le GX 187 roulant pour CTA, toutes les modifications relatives aux organes de freinage et de sécurité assujettis au fonctionnement des portes, ont été réalisées.**

**Ce véhicule correspond, à ce jour, à nos exigences détaillées dans le cahier des charges du dernier appel d'offres et sera réformé au cours de la présente DSP.**

#### **270 - Crevaisons bus :**

A-t-il été constaté une augmentation sur les 2 derniers mois notamment sur le dépôt de Saint-Herblain ? La CFTC vous demande si cela est avéré, quelle en est la cause ?

**Ces crevaisons sont survenues sur la ligne 25 à la hauteur des stations Belloc, et Bois Hardy. Des pointes maintenant des câbles de comptage sont à l'origine des sinistres. Alertée par la SEMITAN, Nantes Métropole a retiré les câbles.**



**271 - Déverrouillage des portes tramway :**

Quand est-il des ouvertures intempestives de portes TW sur les différentes lignes ?  
**Il y en a beaucoup moins, mais nous restons vigilants.**

**272 - Journée supplémentaire :**

De nombreux collègues ont découvert que leur jour supplémentaire tombait un dimanche. Le fait que le dimanche suivant ou le précédent il travaille également cela engendre des désagréments. La CFTC vous demande de ne pas faire travailler les conducteurs 2 dimanches de suite.

**Nous l'évitons au maximum, mais mathématiquement, nous ne pouvons pas le faire pour tous.**

**273 - Semaine de congé validée :**

Comment s'effectue le pointage des congés ? Un collègue s'est retrouvé avec une semaine de congés validée comme suit : Lundi Repos déplacé, Mardi Repos déplacé, Mercredi Congé férié, Jeudi CA, Vendredi CA, Samedi HR, Dimanche HR. Ou sont passés ses jours de repos de sa semaine ? En sachant que dans son cycle d'activité il devait être de repos le lundi, le samedi et le dimanche.

**C'est ce qui est fait quand le cycle de repos n'est pas encore généré.**

**Une fois le cycle généré, la rectification est faite.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Délégué Syndical, l'expression de nos meilleures salutations.

Sylvie DENIS  
Directeur des Ressources Humaines

**Prochaine réunion : 20 mai 2011**